

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
Monsieur Stéphane TRAVERT
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75349 Paris SP 07

Surgères, le 7 mai 2018

Objet : Conservatoires d'abeilles noires et développement de l'apiculture

Monsieur le Ministre,

Nous sommes, de plus en plus fréquemment, alertés par des apiculteurs professionnels au sujet de la création de « conservatoires » de l'abeille noire et des difficultés induites par les restrictions d'accès à des zones mellifères (parfois par la mise en œuvre d'arrêtés municipaux !).

La sauvegarde de l'abeille noire incarne parfaitement, aux yeux du grand public et également des autorités locales, la lutte pour la préservation de la biodiversité. Au nom de la préservation de cette sous-espèce (*Apis mellifera mellifera*), de nombreux « conservatoires » sont en train d'être créés, un peu partout sur le territoire métropolitain, souvent à l'aide de fonds publics.

Nous sommes tout à fait conscients de l'enjeu de la conservation de l'abeille noire, à différents titres, dont celui de la préservation des ressources génétiques pour les générations futures.

Nous souhaitons toutefois vous alerter par ce courrier :

- d'une part, sur les difficultés qui pourraient être engendrées par une mise en œuvre non concertée de ce programme de conservation, qui impliquerait une restriction d'accès aux zones mellifères pour les apiculteurs pluri-actifs et professionnels, particulièrement dans les zones naturelles (Parcs Régionaux et Nationaux, espaces gérés par le Conservatoire du Littoral...) et/ou les régions où les pratiques agricoles sont plutôt extensives (élevage et forêts),

- d'autre part, sur les contre-vérités très fréquemment mises en avant par les initiateurs de certains de ces conservatoires, qui prétendent que le recours à l'utilisation de l'abeille noire est la solution aux nombreuses et réelles difficultés techniques que rencontre l'apiculture depuis de nombreuses années, en France comme ailleurs dans le monde, et que seul le miel produit par ce type d'abeilles serait du « bon miel ».

Dans le double objectif d'optimiser les programmes de conservation de l'abeille noire et de permettre la poursuite des activités apicoles existantes sur le territoire national, nous proposons la mise en œuvre de deux axes de travail :

- définition des objectifs d'un programme national de conservation de l'abeille noire et des règles techniques à appliquer dans les conservatoires. Certains points nécessitent de vrais choix politiques et des expertises scientifiques pointues (comme par exemple la question de savoir s'il faut soigner ou non contre varroa les ruches des conservatoires).
- travail de réflexion concernant l'organisation des zones de fécondations contrôlées et les techniques qui peuvent y être appliquées, cela pour toutes les sous-espèces utilisées sur notre territoire.

Nous espérons que la concertation permettra de faire émerger des solutions conciliant développement de l'apiculture et conservation de l'abeille noire.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos meilleures salutations apicoles.

Norbert MAUDOIGT
Président ANERCEA



Copies :

- ADA France
- Interprofession apicole
- ITSAP
- Syndicats apicoles (Confédération Paysanne, Coordination Rurale, FEDAPI, **FFAP**, FNSEA, SNA, SMPF, UNAF)